

REPUBLICQUE FRANCAISE

=====

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA VILLE DE GAP**

**Le deux décembre deux mille vingt-deux à 18h45,**  
Le Conseil Municipal de la Ville de Gap, s'est réuni en l'hémicycle de l'Hôtel de Ville,  
après convocation légale, sous la présidence de M. Roger DIDIER .

NOMBRE DE CONSEILLERS	En exercice : 43 Présents à la séance : 32
DATE DE LA CONVOCATION	25/11/2022
DATE DE L'AFFICHAGE PAR EXTRAIT DE LA PRESENTE DELIBERATION	09/12/2022

**OBJET :**

**Avenant portant prorogation du Contrat de Ville de la Communauté d'Agglomération  
Gap-Tallard-Durance**

**Étaient présents :**

M. Roger DIDIER , Mme Maryvonne GRENIER , M. Olivier PAUCHON , Mme Rolande LESBROS , M. Jérôme MAZET , Mme Catherine ASSO , M. Cédryc AUGUSTE , Mme Solène FOREST , M. Daniel GALLAND , Mme Zoubida EYRAUD-YAAGOUB , M. Jean-Pierre MARTIN , Mme Martine BOUCHARDY , Mme Françoise DUSSEYRE , M. Claude BOUTRON , Mme Ginette MOSTACHI , M. Pierre PHILIP , M. Joël REYNIER , Mme Françoise BERNERD , M. Richard GAZIGUIAN , Mme Mélissa FOULQUE , M. Gil SILVESTRI , Mme Chiara GENTY , Mme Evelyne COLONNA , M. Fabien VALERO , M. Alain BLANC , Mme Christiane BAR , Mme Charlotte KUENTZ , Mme Isabelle DAVID , M. Eric GARCIN , Mme Pimprenelle BUTZBACH , Mme Marie-José ALLEMAND , M. Elie CORDIER  
Conseillers Municipaux, formant la majorité des membres en exercice.

**Excusé(es) :**

Mme Paskale ROUGON procuration à Mme Martine BOUCHARDY, M. Vincent MEDILI procuration à Mme Françoise DUSSEYRE, Mme Chantal RAPIN procuration à M. Jean-Pierre MARTIN, M. Alexandre MOUGIN procuration à Mme Zoubida EYRAUD-YAAGOUB, Mme Sabrina CAL procuration à Mme Catherine ASSO, M. Bruno PATRON procuration à M. Daniel GALLAND, M. Eric MONTROYA procuration à M. Pierre PHILIP, M. Nicolas GEIGER procuration à Mme Pimprenelle BUTZBACH

**Absent(s) :**

M. Jean-Louis BROCHIER, M. Christophe PIERREL, Mme Pauline FRABOULET

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : Mme Chiara GENTY, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné(e) pour remplir ces fonctions qu'il(elle) a acceptées.



Le rapporteur expose :

Le Conseil Municipal a approuvé par délibération du 4 Février 2015 les enjeux et orientations du Contrat de Ville 2015/2020 signé le 22 Avril 2015.

Ce type de contrat s'inscrit dans une stratégie de développement le considérant comme un instrument d'action publique devant contribuer à réduire les disparités et les inégalités sociales. Sur Gap, les territoires concernés sont le quartier prioritaire du Haut Gap et les quatre quartiers de veille : le Centre-Ville, Molines-Saint-Mens, Fontreyne et Beauregard.

Suite à la circulaire du 22 Janvier 2019 prévoyant la prolongation des Contrats de Ville jusqu'en 2022, le conseil municipal a approuvé cette prolongation pour Gap sur 2021 et 2022.

Aujourd'hui, dans un contexte national de réflexion profonde sur les contours, les contenus et l'avenir des contrats de ville qui n'a pas encore abouti, la Loi n°2021-1900 de finances pour 2022 a acté leur prorogation, pour une année supplémentaire en 2023.

**Décision :**

**Il est proposé, sur avis favorable de la Commission Cohésion Sociale, Emploi et Insertion et de la Commission des Finances, réunies le 23 Novembre 2022 :**

**Article unique : d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant de prorogation du Contrat de Ville pour l'année 2023 joint à la présente délibération.**

**Mise aux voix cette délibération est adoptée ainsi qu'il suit :**

**- POUR : 40**

Le Conseiller Municipal Délégué



Jérôme MAZET

Le Secrétaire de Séance



Chiara GENTY

Transmis en Préfecture le : **15 DEC. 2022**

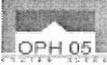
Affiché ou publié le :

**15 DEC. 2022**





Provence-Alpes-Côte d'Azur



## AVENANT PORTANT PROROGATION

### DU CONTRAT DE VILLE

### DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION GAP-TALLARD-DURANCE

## PRÉAMBULE

La LOI n°2021-1900 de finances pour 2022 a acté la prorogation, d'une année supplémentaire, les Contrats de ville en cours et les régimes fiscaux zonés dans un contexte de réflexion profonde sur les contours et les contenus de ceux-ci.

Ceci étant exposé, il est convenu et arrêté ce qui suit :

### ARTICLE UNIQUE : OBJET

Le présent avenant a pour objet de proroger le Contrat de ville de la Communauté d'Agglomération Gap-Tallard-Durance jusqu'au 31 décembre 2023.

Les autres dispositions du protocole d'engagements renforcés et réciproques, portant prorogation du Contrat de ville de la Communauté d'Agglomération Gap-Tallard-Durance, signé le 7 janvier 2021, restent inchangées.

FAIT à Gap, le

Le Préfet des Hautes-Alpes  Dominique DUFOUR	Le Maire,  Roger DIDIER	Le Vice-Président de la Communauté d'Agglomération Gap-Tallard-Durance  Jérôme MAZET	Le Procureur de la République  Florent CROUHY
Le Président du Conseil Départemental des Hautes-Alpes  Jean-Marie BERNARD	La Directrice Générale de l'OPH 05  Marie-Jeanne PASTOR	La Directrice de la Société HLM UNICIL  Claudine VERLAQUE	Le Directeur de la CAF  Rodolphe DAMOUR
La Directrice Territoriale de Pôle Emploi  Sandrine JACOB	La Directrice Académique des Services de l'Education Nationale  Catherine ALBARIC-DELPECH	La Déléguée Territoriale de l'Agence Régionale de Santé  Christel-Aurore MACHADO	Le Directeur Régional PACA de la Banque des Territoires  Alexis ROUQUE
Le Représentant du Conseil Citoyen	Le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie des Hautes-Alpes  Frédéric CAVALLINO	Le Président de la Chambre d'Agriculture des Hautes-Alpes  Eric LIONS	Le Président de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat des Hautes-Alpes  Fabrice ZIMMERMANN

